

Avant de remplir cette annexe, consultez la notice.
Le total de la ligne RS du dernier feuillet est à reporter en page 4 de la déclaration.

NOM, PRÉNOM _____
ADRESSE _____

IMPUTATION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ACQUITTÉ HORS DE FRANCE

LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DE LA CASE RS DU FEUILLET PRÉCÉDENT					H	
1. Nom du pays où sont situés les biens ayant donné lieu au paiement de l'impôt		A				
2. Valeur nette des biens imposables en France situés dans le pays désigné en A		B				
3. Valeur nette de la totalité des biens imposables en France (Report de la ligne HI page 3 de la déclaration)		C				
4. Montant de l'impôt français dû sur la totalité des biens imposables (Report de la ligne NP page 4 de la déclaration)		D				
5. Maximum déductible de l'impôt ligne D au titre de l'impôt payé dans le pays visé en A		$E = (D \times B) / C$	E			
6. Montant des droits simples payés dans le pays visé en A en raison des mêmes biens imposés en France						
Nom de l'impôt	Date des paiements	Montants des paiements en devises étrangères	Cours du change au jour des paiements	Montants en euros		
				+		
				+		
				+		
				+		
				+		
Total des montants en euros				F		
Pièces justificatives jointes						
7. Montant de l'impôt effectivement imputable au titre du pays visé ci-dessus : porter la plus faible des deux sommes E ou F					G	
8. Montant de l'impôt à imputer ou à reporter en haut du tableau de calcul suivant			RS = H + G	RS		

IMPUTATION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ACQUITTÉ HORS DE FRANCE

LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DE LA CASE RS DU TABLEAU PRÉCÉDENT					H	
1. Nom du pays où sont situés les biens ayant donné lieu au paiement de l'impôt		A				
2. Valeur nette des biens imposables en France situés dans le pays désigné en A		B				
3. Valeur nette de la totalité des biens imposables en France (Report de la ligne HI page 3 de la déclaration)		C				
4. Montant de l'impôt français dû sur la totalité des biens imposables (Report de la ligne NP page 4 de la déclaration)		D				
5. Maximum déductible de l'impôt ligne D au titre de l'impôt payé dans le pays visé en A		$E = (D \times B) / C$	E			
6. Montant des droits simples payés dans le pays visé en A en raison des mêmes biens imposés en France						
Nom de l'impôt	Date des paiements	Montants des paiements en devises étrangères	Cours du change au jour des paiements	Montants en euros		
				+		
				+		
				+		
				+		
				+		
Total des montants en euros				F		
Pièces justificatives jointes						
7. Montant de l'impôt effectivement imputable au titre du pays visé ci-dessus : porter la plus faible des deux sommes E ou F					G	
8. Montant de l'impôt à imputer ou à reporter en haut du feuillet suivant			RS = H + G	RS		